

**ARRETE DU MAIRE**

Le Maire de la Ville de FRETIN,  
Vu le Code de la Route, notamment les articles R417-10 §II 10, §4, et R411-25 al 3,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2211-1 à L 2213-6, et L 2214-1 à L 2214-4,  
Vu la demande du 17/5/2023 de Monsieur BOULAY, représentant de la société EIFFAGE ROUTE, rue Gabriel Péri 59273 Fretin, pour le compte de la ville de Fretin,  
D'effectuer la réfection en sable de Marquise le chemin rural N°51 dit chemin du Masarain,  
Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures réglementant la circulation et le stationnement des véhicules au droit du chantier,

**A R R E T E**

ARTICLE PREMIER A partir du 5 juin 2023 jusqu'au 23 Juin 2023, la société Eiffage route est autorisée à effectuer la réfection du chemin rural N°51 dit : chemin du Masarain.

ARTICLE 2: Au droit de chantier, seuls seront autorisés à stationner les véhicules de la société EIFFAGE ROUTE.

Une partie du stationnement sur le parking des jardins du Masarain rue Jean Baptiste Lebas sera restreint, suivant l'implantation annexée au présent arrêté.

Durant l'intervention de réfection, le chemin du Masarain **sera interdit d'accès**.

Le chemin des Bannis CR 40 sera barré au niveau du N°56.

ARTICLE 3 : Les véhicules en stationnement, gênant l'exécution des travaux, pourront être évacués et mis en fourrière aux frais et risques des contrevenants. (Le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant).

ARTICLE 4 : La signalisation nécessaire de chantier et de réglementation de la circulation sera mise en place par les services techniques de la commune, conformément aux dispositions en vigueur relatives à la signalisation temporaire, à ses frais et sous sa responsabilité. La signalisation interdisant le stationnement sera disposée sur le domaine public 48 heures au minimum avant la date d'effet de l'interdiction.

ARTICLE 5 : Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la ville de FRETIN,  
Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Pont à Marcq,  
Monsieur le responsable du SDIS 59 Groupement 3 Service Prévision  
à VILLENEUVE D'ASCQ,  
Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Fretin,  
Monsieur le responsable De la société EIFFAGE ROUTE,  
Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fretin le 17/05/2023  
Madame Le Maire  
Marie-Jeanne Marseguerra.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité*

- *le caractère exécutoire de cet acte*
- *informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'intéressé.*

DEPARTEMENT

MAIRIE

<Convexe>

COMMUNE

SERVICE DU PLAN

Section: ..

FRETIN 2021

Echelle: 1/824

# EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :  
GRATUIT !

Cachet:



Stationnement interdit :  
emplacements réservés pour le  
stockage des matériaux.

Extrait certifié conforme  
au plan communal  
- à la date ci-dessous

A ...  
le 24/05/2023  
Signature